

Image not found or type unknown



## Stage de citoyenneté

Par **Caro5909**, le **27/09/2023** à **14:14**

Bonjour,

J'ai 19ans en BTS alternance automobile,j'ai donné un coup de pied sur ma sœur mineur,j'ai fait moins de 24h de garde a vue,pas de casier judiciaire,ni connu des services de police,il n'y a pas eu plainte,ni itt.le procureur m'a téléphoné pour me dire qu'il y aura un stage de citoyenneté, comment je fais faire en sachant que je passe mon diplôme en mai, c'est une année importante pour moi,que faire ?

Par **Zénas Nomikos**, le **27/09/2023** à **18:52**

Bonjour,

écrivez sans tarder au procureur pour vous expliquer sur votre emploi du temps et vos projets de formation professionnelle.

Code pénal, dila, légifrance :

[quote]

[Article R131-36](#)

[Modifié par Décret n°2021-682 du 27 mai 2021 - art. 3](#)

La durée du stage est fixée par la juridiction **en tenant compte des obligations familiales, sociales ou professionnelles du condamné majeur.**

La durée journalière de formation effective ne peut excéder six heures.

[/quote]

**Source à jour :**

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006181784/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006181784/)

Je précise que le stage citoyenneté est une peine prévue par le code pénal.

Par **Marck.ESP**, le **27/09/2023** à **21:29**

Bonjour

Faites comme indiqué par Zenas, cela pourra certainement s'arranger.

Avez vous les dates de ce stage ?